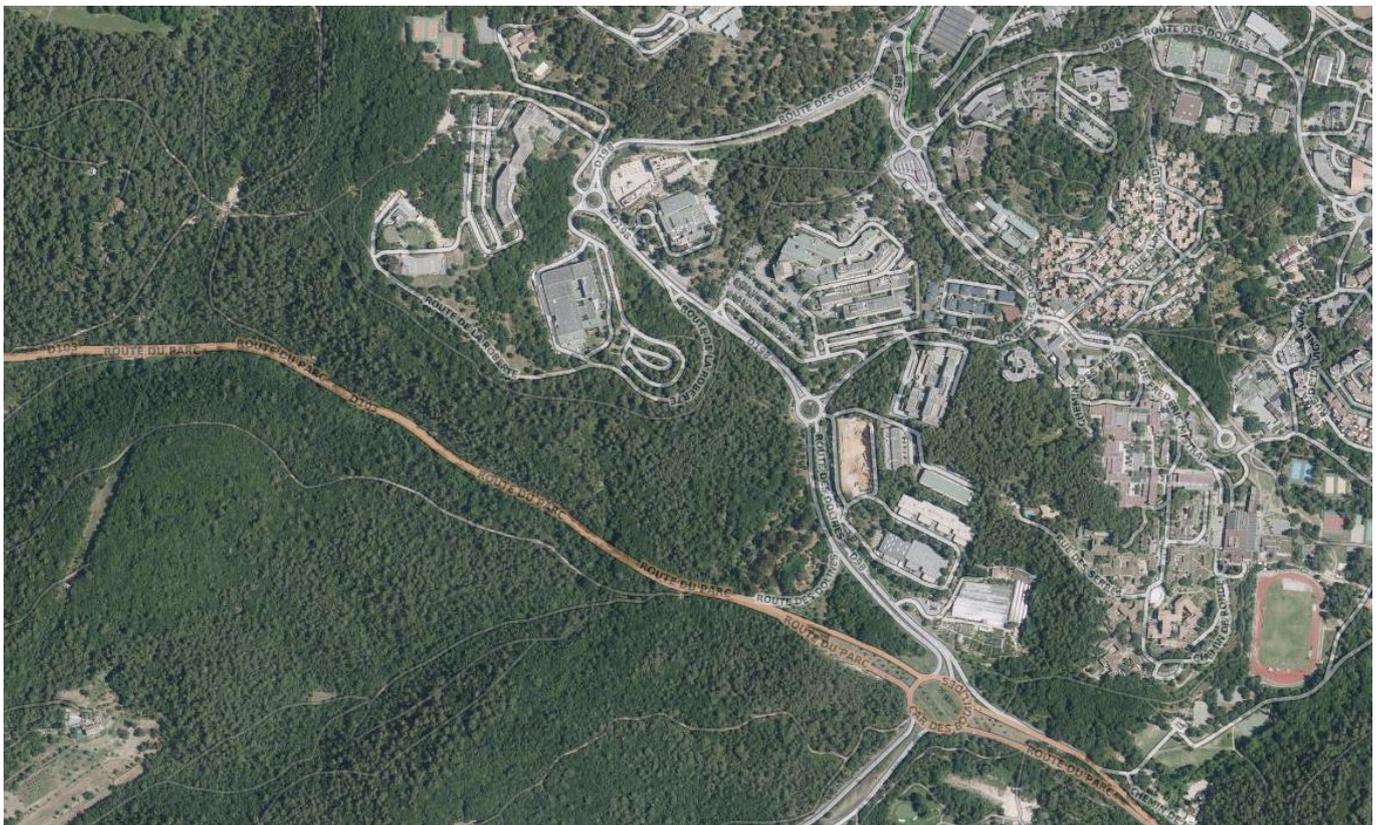


# Défrichement sur le site Pré de Bâti

## Commune de Valbonne Sophia Antipolis

### Annexe 7. Appréciation des impacts et mesures associées



TPF ingénierie  
Dpt Procédures Règlementaires et Foncières

INGENIERIE

**I - APPRECIATION DES IMPACTS RESIDUELS**

Le tableau ci-après développe l'ensemble des impacts et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues pour le projet, et conclut sur les impacts résiduels.

Impact positif fort	■
Impact positif faible	■
Impact nul/négligeable	■
Impact négatif faible	■
Impact négatif fort	■

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
<b>Milieu physique</b>					
<b>Climat</b>	Chantier	Pas de modification significative du climat.	Négligeable	/	Négligeable
	Exploitation	Pas de modification significative du climat, le défrichement projeté ne permettant pas l'installation d'industries productrices de gaz à effet de serre.	Négligeable	/	Négligeable
<b>Topographie Géologie</b>	Chantier	Le projet d'aménagement permis par le défrichement impliquera des modifications ponctuelles de la topographie, avec des terrassements au droit des futurs aménagements du site.	Négatif faible	Optimisation des terrassements et des déblais/remblais. Choix des zones de stockage des déblais afin de ne pas influencer le bon déroulement des travaux. Réutilisation des déblais sur site.	Négligeable
		Absence d'impacts sur la géologie.	Nul		
	Exploitation	Modifications ponctuelles pérennes de la topographie au droit de la zone à défricher et des futurs aménagements du site.	Négligeable	/	Négligeable
		Absence d'impact notable sur la géologie.	Nul		
<b>Eaux superficielles et souterraines</b>	Chantier	Risques d'apports de matières végétales lors du défrichement.  Risques de déversement accidentel de laitance de béton, d'hydrocarbures ou de l'émulsifiant employé dans le cadre des travaux de terrassement et de revêtement lors de la construction des futurs aménagements du site.	Négatif faible	Réalisation des défrichements hors période pluvieuse. Evacuation rapide des matières végétales. Stabilisation des zones défrichées. Bonne organisation du chantier afin de limiter les risques de déversement de substances polluantes. Imperméabilisation des aires d'installation. Absence de lavage sur le chantier. Stockage des produits potentiellement polluants dans des bacs étanches. Présence d'un stock de matériel absorbant sur le chantier. Réalisation d'un assainissement provisoire du chantier. Tout rejet dans le milieu naturel est interdit.	Négligeable
<b>Eaux souterraines</b>	Exploitation	Absence de rejets non traités et de prélèvement dans les eaux souterraines susceptible d'en modifier les aspects qualitatif et quantitatif. Absence d'impacts sur le niveau de la nappe. Absence de risques de pollution.	Négligeable	/	Négligeable
<b>Eaux superficielles</b>	Exploitation	Imperméabilisation supplémentaire au droit des futurs aménagements du site.	Négatif faible	Dispositifs de gestion et de traitement des eaux de ruissellement pour le projet d'aménagement futur : noues, ouvrages hydrauliques paysagers (bassins de rétention).	Négligeable
		Aucun rejet direct n'est prévu par le projet vers les eaux superficielles. Absence d'atteinte au fonctionnement des milieux naturels et activités liées à l'eau. Augmentation des vitesses d'écoulement des eaux pluviales. Absence de modification de la qualité des eaux.	Négligeable		
<b>Captages d'eau potable</b>	Exploitation	Le projet de défrichement et les futurs aménagements ne sont pas de nature à avoir un impact sur les captages d'eau potable.	Nul	/	Nul

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
<b>Risques naturels et technologiques</b>					
<b>Risques naturels</b>	Chantier	Augmentation du risque mouvements de terrains lié à l'aléa retrait-gonflement des argiles : - Vigilance météo, risques de ruissellements. Augmentation du risque incendie par réduction du couvert forestier.	Négligeable	Choix des périodes de défrichement pour éviter les épisodes d'orages ou de fortes pluies. Attente du retour à l'équilibre hydrique avant de construire sur le terrain récemment défriché. Choix des périodes de défrichement pour éviter les grands vents et les périodes sèches.	Négligeable
	Exploitation	Risques incendies par réduction du couvert forestier (création de zones ouvertes) et l'activité humaine.	Négligeable	Respect des préconisations du PPR feux de forêt. Une voie périmétrale de défense incendie sera réalisée en partie Ouest du site dans le cadre du projet d'aménagement futur afin de sécuriser ce secteur vis-à-vis du risque de feux de forêt.	Négligeable
		Augmentation des vitesses d'écoulement des eaux pluviales sur le site et potentielle augmentation du risque à l'aval. Le site est cependant en dehors de tout zonage PPRI.		Dispositifs de gestion et de traitement des eaux de ruissellement pour le projet d'aménagement futur.	
		Mouvements de terrains du fait de la modification de la stabilité des terrains : glissements de terrains / fragilisation par dessouchage.	Négatif faible	Une étude géotechnique sera menée pour la réalisation de toute construction future afin de prendre en compte ce risque.	Négligeable
<b>Risques technologiques</b>	Chantier et exploitation	/	Nul	/	Nul
<b>Milieu naturel</b>					
<b>Milieu naturel : sites Natura 2000</b>	Chantier et exploitation	Les zones Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 5 kms à l'Est du site de projet et n'ont pas de lien direct avec ce dernier. L'impact sur ces dernières n'est donc pas significatif.	Négligeable	/	Négligeable
<b>Milieu naturel : Habitats naturels, flore et faune</b>	Chantier et exploitation	Les impacts résiduels sur les habitats naturels, faune et flore sont traités en partie suivante.			
<b>Milieu naturel : Fonctionnalités écologiques et équilibres biologiques</b>	Exploitation	Le SRCE PACA localise le site en marge d'un réservoir de biodiversité en partie en zone urbaine, dans la sous-trame des milieux forestiers (trame verte). Le terrain peut être considéré comme un espace tampon entre ce réservoir et l'urbanisation existante. La conservation de boisements sur site a pour objet le maintien de cet espace tampon.	Négligeable	/	Négligeable

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
<b>Milieu humain</b>					
<b>Population</b>	Chantier	Essentiellement lié aux éventuelles perturbations de la circulation des engins de chantier et camions, et aux commodités de voisinage (poussières, bruit), uniquement au droit du site et des habitations/zones d'activités les plus proches.	Négatif faible	Limitations des nuisances de voisinages et dispositions pour la gestion de la circulation de chantier. Voir les mesures liées aux problématiques circulation, qualité de l'air et ambiance sonore en phase chantier.	Négligeable
	Exploitation	Absence d'impact direct sur la population environnante. Impact positif sur la population du Département par l'implantation de logements, dont des logements sociaux sur le site après le défrichement.	Positif fort	/	Positif fort
<b>Activités économiques</b>	Chantier	Pendant la durée des travaux, l'impact pourra être positif pour certaines activités proches du projet : restaurants et sous-traitance aux entreprises de BTP locales notamment.	Positif faible	/	Positif faible
	Exploitation	Impact positif sur les activités alentours par l'implantation de nouvelles populations sur le site défriché.	Positif faible	/	Positif faible
<b>Occupation du sol</b>	Exploitation	Impact significatif sur les surfaces naturelles : défrichement d'espaces boisés. Aucune habitation ou bâtiment impacté. Imperméabilisation supplémentaire au droit des futurs aménagements. Terrassements au droit des aménagements nécessaires à leur implantation.	Négatif fort	Réalisation de plantations. Dispositifs de gestion et de traitement des eaux de ruissellement pour le projet d'aménagement futur : noues, ouvrages hydrauliques paysagers (bassins de rétention). Limitation des emprises du projet : concentration des aménagements sur une petite partie de l'unité foncière et maintien des boisements sur le reste.	Négatif faible
<b>Réseaux</b>	Chantier	Le projet n'aura aucun impact sur les réseaux.	Nul	Repérage et identification préalable des réseaux présents. Dévoiements et protection. Accès aux concessionnaires pour l'entretien.	Négligeable
	Exploitation	Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur les réseaux dans sa phase d'exploitation. Les réseaux sont suffisamment dimensionnés pour accueillir une population supplémentaire lié au projet d'aménagement futur. Absence de risques de pollutions accidentelles ou chronique.	Négligeable	Bassins de rétention pour limiter le débit rejeté au réseau d'eaux pluviales dans le cadre du projet d'aménagement futur.	Positif faible
<b>Déchets de chantier</b>	Chantier	La réalisation du chantier produira une certaine quantité de déchets verts.	Négatif faible	Obligation d'application de la Charte « Chantier à faible nuisances ». Plan de gestion des déchets de chantier (tri, stockage individualisé, évacuation vers des filières d'élimination adéquates, sensibilisation des différents intervenants). Compostage/broyage des déchets verts.	Négligeable
<b>Gestion des déchets ménagers</b>	Exploitation	Le projet d'aménagement futur du site engendrera des déchets ménagers et assimilés. Cependant, le système de collecte et de traitement des déchets de la CASA est bien organisé et permet de gérer ces déchets supplémentaires	Nul	/	Nul
<b>Sécurité et salubrité publique</b>	Exploitation	Apport de population nouvelle dans un secteur boisé, en zone de risque B1 du PPR incendie de forêt.	Négatif faible	Respect des préconisations du PPR et notamment création d'une voie périmétrale de défense incendie dans le cadre du projet d'aménagement futur.	Négligeable
		Offre de nouveaux logements aux dernières normes en termes de confort et de salubrité.	Positif fort	/	Positif fort

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
<b>Contexte paysager et patrimoine</b>					
<b>Patrimoine</b>	Exploitation	Aucune incidence sur le patrimoine historique et archéologique n'est relevée.	Nul	/	Nul
<b>Paysage</b>	Chantier	Chantier visible par les usagers de la D103 et de la D98 : engins de chantier, déchets, voie d'accès.	Négatif faible	Mise en place d'une clôture opaque. Vigilance sur les lieux de stockage de bois. Bonne organisation des installations de chantier. Bonne gestion des déchets de chantier. Nettoyage des accès au chantier.	Négligeable
	Exploitation	Le défrichement et l'implantation de nouvelles constructions peuvent avoir un impact sur le paysage. Dégradation des unités boisées. Les futures constructions pourront être davantage visibles, en particulier depuis la RD103, mais le couvert boisé sera maintenu au maximum en périphérie du site pour masquer les vues depuis l'extérieur.	Négatif faible	Respect des grandes structures naturelles et paysagères. Insertion paysagère soignée. Prise en compte de la palette végétale de la CASA. Maintien d'un couvert boisé en périphérie du projet et réalisation de plantations sur le site permettant à terme de limiter l'impact paysager des futures constructions.	Négligeable
<b>Accessibilité, déplacements</b>					
<b>Voiries et accessibilité</b>	Chantier	Augmentation locale et temporaire de la circulation routière, liée notamment à la circulation des camions de chantier : détérioration potentielle des conditions de circulation.	Négatif faible	Mise en place d'un calendrier de chantier pour limiter les perturbations. Mise en place d'un schéma de circulation adapté aux travaux et à leur phasage. Signalisation de chantier adaptée et réduction de la vitesse aux abords. Nettoyage régulier des chaussées souillées notamment en phase terrassements.	Négligeable
	Exploitation	Incidence sur le trafic de par les aménagements qui pourront s'implanter sur le site. Pour autant, la réalisation de nouveaux logements au cœur de Sophia permettra de limiter les déplacements domicile-travail dans ce secteur et sera bénéfique en matière de circulation routière. L'offre en stationnement dans la zone d'étude sera accrue, et ce aussi bien à destination des résidents que des activités.	Positif faible	/	Positif faible

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
<b>Commodités de voisinage</b>					
<b>Vibrations, odeurs et émissions lumineuses</b>	Chantier	Opérations et utilisations d'engins de chantier émetteurs de vibrations : phases de débroussaillage, de terrassements. Absence de travaux de nuit. Nuisances olfactives : risque de dégagement d'odeur de matières végétales en décomposition.	Négligeable	Évacuation ou réutilisation rapide des matières végétales pour limiter la décomposition végétale.	Négligeable
	Exploitation	Eclairage supplémentaire provenant des bâtiments futurs du site et non existant à l'état actuel.	Négligeable	/	Négligeable
Pas d'impact sur les odeurs et vibrations.		Nul			
<b>Ambiance sonore</b>	Chantier	Bruits des engins et opérations de chantiers (notamment pendant les phases de défrichement et de terrassements). Perturbation de la faune (effarouchement).	Négatif faible	Travaux uniquement de jour. Définition des plans de circulation, optimisation des déplacements, et limitation de la vitesse de circulation aux abords du chantier. Limitation de l'usage des avertisseurs sonores. Information des riverains sur les nuisances sonores.	Négligeable
	Exploitation	Le projet de défrichement n'est pas de nature à modifier l'ambiance sonore du secteur. Les futurs aménagements pourront impacter l'ambiance sonore du site, cependant le site est déjà impacté par des nuisances sonores provenant des voies de circulation environnantes.	Négligeable	/	Négligeable
<b>Qualité de l'air</b>	Chantier	Émissions de : - gaz d'échappement des machines et engins, - poussières essentiellement lors des phases de défrichement et de terrassements.  Emissions de composés organiques volatils (COV) et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) lors du passage du bitume pour le projet d'aménagement futur.	Négatif faible	Mesures techniques (choix des véhicules) et comportementales (coupure moteur et pas ralenti) pour les gaz d'échappement. Arrosage des terres et bâchages de camions pour les poussières.  Choix des revêtements (GNT et bitumes) non émetteurs de HAP et COV.	Négligeable
	Exploitation	Le projet dans sa phase d'exploitation n'est pas de nature à avoir un impact sur la qualité de l'air.  L'augmentation future de trafic liée au projet d'aménagement futur pourra avoir un faible impact sur la qualité de l'air, compte tenu des futures émissions de polluants engendrées, mais qui est à relativiser par rapport à la circulation routière existante aux abords immédiats du site.	Négligeable	/	Négligeable

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
<b>Santé humaine</b>					
<b>Nuisances sonores et pollution de l'air</b>	Exploitation	Le projet n'induit pas de pollution de l'air dans sa phase exploitation. Le bruit induit par le projet d'aménagement futur n'aura pas d'effet sur la santé humaine. Les risques sanitaires sont jugés non significatifs.	Négligeable	/	Négligeable
<b>Pollution du sol</b>	Chantier	Aucune pollution des sols n'a été relevée au niveau du site Pré de Bâti.	Négligeable	/	Négligeable
	Exploitation	Le projet ne générera pas de pollution du sol.	Négligeable	/	Négligeable

**II - ZOOM SUR LES IMPACTS RESIDUELS SUR LE MILIEU NATUREL : HABITATS NATURELS, FLORE ET FAUNE**

Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Chantier et exploitation	Suppression de milieux naturels (massif boisé). Destruction de plants de l'Herbe au cerf, plante hôte de la Zygène du Peucedan dont la présence est avérée sur le site d'étude. Dérangement d'espèces (avifaune, reptiles notamment).	Négatif fort	<p>Les mesures suivantes seront prises, dans le cadre du projet de défrichement ou dans le cadre de l'aménagement des futures constructions.</p> <p>Concernant les habitats naturels et la flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- E1 : Limitation au maximum de l'emprise du défrichement. Le projet évite un plant d'<i>Allium triquetrum</i> et de nombreux plants d'Herbe au cerf,</li> <li>- R1 : Insertion au maximum des bâtiments et de la voirie dans la trame boisée,</li> <li>- R2 : Limitation des aménagements paysagers exotiques et les plantations ornementales non locales.</li> </ul> <p>Concernant l'entomofaune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- E2 : Evitement des zones les plus favorables à la Zygène du peucedan et des zones où la densité d'Herbe au cerf est la plus importante,</li> <li>- R2 : Adaptation du calendrier de chantier (travaux de défrichement en automne et hiver),</li> <li>- R3 : Enlèvement des rémanents de défrichement, notamment des résidus de broyage,</li> <li>- R4 : Entretien tardif (après fanaison des Peucedans), soit entre octobre et décembre),</li> <li>- R5 : Limitation des ligneux par coupe et débroussaillage au sein des espaces défrichés hors projet (notamment des pins), maintien de pelouses et garrigues hétérogènes,</li> <li>- R6 : Maintien maximal des secteurs arborés naturels aux lisières desquelles la plante-hôte de la Zygène est présente,</li> <li>- R7 : Ouverture ou entretien de formations arbustives dans un espace dédié à la création/restauration d'habitats favorables, hors zone d'emprise des futures constructions. Actuellement, le Peucedan est présent dans le sous-bois clairsemé, profitant des coupes claires des ligneux à l'origine de clairières. Cet entretien permettrait également l'apparition de plantes à fleurs, ressources alimentaires des imagos. Compte tenu du niveau d'enjeu de l'espèce, un espace conséquent devra lui être consacré, d'autant que l'ouverture de milieu en contexte forestier est souvent le gage d'une colonisation rapide par des espèces à enjeux (orchidées, insectes, reptiles, ...),</li> <li>- R8 : Déplacement des plants et chenilles qui se trouvent sous emprise et qui serviraient à dynamiser la colonisation des espaces dédiés à sa préservation. Cette manipulation n'a jamais été tentée sur cette espèce mais des opérations similaires ont déjà été réalisées pour le genre zygaena. Un ensemence du peucedan pourrait également être entrepris car il s'agit d'une espèce assez robuste et pionnière.</li> </ul> <p>Pour ce qui est des reptiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- R9 : Maintien ou entretien des zones de lisières et des espaces ouverts. Il faut pour cela tenir compte des périodes d'activité de ces espèces ou bien adopter des modalités de coupe restrictives (hauteur de coupe, périodes d'intervention, évacuation des rémanents, ...),</li> <li>- R10 : Construction de murets en pierres sèches par exemple pour leur offrir des abris.</li> </ul> <p>Au sujet des oiseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- R11 : Adaptation du calendrier de chantier (travaux de défrichement en automne et hiver), permettant aussi d'éviter la période de reproduction des espèces communes et protégées (d'avril à juillet inclus),</li> <li>- R12 : Maintien des zones buissonnantes et arborées, dans les aménagements paysagers notamment.</li> </ul>	Négligeable

### **III -AUTO-EVALUATION (PARTIE 7 DU CERFA N°14734\*03)**

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, le projet constitue un projet d'intérêt général par la réalisation d'un programme de logements dont des logements sociaux sur la commune de Valbonne. Par ailleurs, l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur pour la réalisation du projet a été prévue au PLU de la ville de Valbonne Sophia Antipolis en cours d'élaboration. Le PLU arrêté le 10 février 2021 fait ainsi un zoom spécifique sur le secteur Pré de Bâti dans l'évaluation environnementale du PLU.

Dans le cadre de la conception du projet et afin de limiter les impacts du projet sur l'environnement, plusieurs études ont été réalisées et notamment :

- Ecologique,
- Hydrologique, hydraulique et hydrogéologique,
- De trafic,
- Urbanistique,
- D'insertion globale,
- Paysagère.

De plus, le projet susceptible de s'implanter sur le site défriché présente des impacts positifs en termes :

- De population, en permettant l'implantation de 148 logements, dont 37 logements sociaux et 52 logements à prix maîtrisés, aux dernières normes en termes de confort et de salubrité,
- D'activités économiques, les nouvelles populations du site étant susceptible de redynamiser l'économie locale,
- De déplacements : la réalisation de nouveaux logements au cœur de Sophia permettra de limiter les déplacements domicile-travail dans ce secteur et pourra de ce fait être bénéfique en matière de circulation routière. Des voiries supportant un trafic important (D103 et D98) sont situées à proximité du site. Ainsi, le projet n'induit pas de hausse significative du trafic à proximité,
- De réseau et de gestion des eaux pluviales : des bassins de rétention seront créés dans le cadre de l'aménagement futur du site afin de limiter le débit rejeté au réseau d'eaux pluviales et de compenser l'imperméabilisation supplémentaire engendrée par le projet.

D'autre part, les enjeux écologiques et paysagers du site ont été anticipés et des mesures d'évitement et de réduction ont été formulées afin d'atténuer les impacts résiduels du projet.